



QBE Europe SA/NV

Cœur Défense – Tour A
110, Esplanade du Général de Gaulle
92931 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 80 04 33 00

www.QBEfrance.com

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés **QBE Europe SA/NV** – Cœur Défense – Tour A – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE cedex dont le siège social est situé 37 boulevard du Régent - 1000 Bruxelles - BELGIQUE, attestons que :

ENTRE LOIRE ET COTEAUX
SIREN N° 504107624
5 rue des Boires
Parc d'Activités Benais Restigne
37140 BENAIS

a souscrit auprès de notre compagnie :

- un contrat d'assurance de Responsabilité Civile sous le n° **031 0000764**
- à effet du **01/01/2011**
- période de validité de la présente attestation : **du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Les garanties du contrat faisant l'objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles ou missions suivantes :

1) Bureau d'études géologiques, expertise, conseil, diagnostics et prévention des sinistres dans le domaine géologique et hydrologique spécialisé dans la stabilité rocheuse, cavités et falaises.

2) Maîtrise d'œuvre pour des travaux de mise en sécurité de cavités souterraines, de fronts rocheux ou d'ouvrages d'infrastructures.

Les garanties de Responsabilité Civile s'appliquent aux réclamations formulées à l'encontre de l'Assuré pendant la période de validité de la garantie, selon les dispositions de l'article L 124-5 du Code des Assurances.



TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES

Les *Frais de défense* sont inclus dans les montants de garantie

INTITULE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
RESPONSABILITE CIVILE GENERALE : l'engagement de l'Assureur ne peut dépasser, tous dommages confondus au titre de l'ensemble des garanties de Responsabilité Civile Générale 6,000,000 € par Année d'assurance euros pour l'ensemble de l'Année d'assurance.	
<u>RC EXPLOITATION / PENDANT TRAVAUX</u> Tous dommages confondus Dont : <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Dommages corporels</i> <ol style="list-style-type: none"> 1.1 <i>Dont recours en faute inexcusable</i> 2. <i>Dommages matériels et immatériels consécutifs</i> 3. <i>Dommages immatériels non consécutifs</i> 4. <i>Vol par préposés</i> 5. <i>Atteintes à l'environnement</i> 	6,000,000 € par Année d'assurance 6,000,000 € par Sinistre 1,000,000 € par Année d'assurance 750,000 € par Sinistre 150,000 € par Sinistre 15,000 € par Sinistre 400,000 € par Année d'assurance
<u>RC PROFESSIONNELLE</u> Tous dommages confondus dont : <ul style="list-style-type: none"> - Pour missions de maîtrise d'œuvre (définies au III) 2) « Activités assurées », - Dommages Immatériels Non Consécutifs 	1,000,000 € par Année d'assurance 500 000 € par Année d'assurance 500 000 € par Année d'assurance

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur, et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à La Défense, le 5 décembre 2022.